



## Vol a l'etalage en belgique

Par **flow21**, le **21/03/2010** à **16:45**

bonjour j ai 18 ans et j'ai volé un article d'une valeur de 5e dans un petit magasin d'une rue vendant des choses a très bas prix. le vendeur m'a demandé de fouiller mon sac puis il a pris la pièce dérobée. il m'a demandé d'attendre la police. par la suite vu le prix très derisoire de ce que j'ai tenté de voler, il a juste chercher dans mon porte feuille si j'avais de quoi payer et je n'avais rien. alors il a juste pris mon nom et mon adresse et m'a dit qu il ne voulait plus que je remette les pieds dans son magasin. il m a quand meme fait un sourire... cependant je me demande si il donnerait mon nom a la police et leur rapporterait les faits est ce que j'encours quelque chose ? etant donné que je n'ai pas rencontré la police ? je n'ai signé aucun papier fait aucun procès verbal... je ne risque rien ? il me semble qu'en effet, ce serait illégal et il n'a pas l'intention de porté plainte contre moi. concretement vais je etre convoquée ?

je tiens à preciser que je suis belge !